
Le microcrédit à travers le dispositif Angem et son impact en Algérie

Dr. Chabha BOUZAR

Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou - Algérie

chabha@yahoo.fr

Mr. Rosa LOUGGAR

Université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou - Algérie

rosa.louggar@yahoo.com

Received: 12/12/2017

Accepted: 03/06/2019

Résumé:

Devenu opérationnel depuis 2004, le dispositif de microcrédit ANGEM (Agence nationale de gestion du micro crédit) représente un des instruments de réalisation de la politique de gouvernement en matière de lutte contre le chômage et la précarité durant cette phase de transition vers l'économie de marché. En effet, outre les potentialités financières, le pays recèle deux grands gisements, d'un côté les jeunes avec leur potentiel créatif et leur volonté de se frayer un chemin dans la vie, et de l'autre côté les vastes opportunités en termes d'agriculture, de services, de la petite transformation et de l'artisanat, c'est la voie de rapprochement de ces deux gisements que tente d'emprunter ce dispositif en s'accordant une convention avec l'ensemble des institutions bancaires, qui jouent un rôle très essentiel au succès de cette démarche. Une réflexion sur ce sujet s'impose et se fixe l'objectif d'examiner à partir du bilan cumulé arrêté au mois de décembre 2014, si la mise en œuvre du dispositif ANGEM en Algérie, pays en mal de développement, a un impact favorable sur la création de micro entreprises, la résorption du chômage et la réduction de la précarité de personnes notamment les femmes.

Mots clés : Algérie, microcrédit, chômage, précarité, entrepreneuriat, banque

Abstract: *Operated since 2004, the microcredit facility ANGEM (National Agency for Microcredit Management) represents one of the instruments of realization of the policy of government in the fight against unemployment and precariousness during this phase of transition to the economy of market. Indeed, in addition to the financial potential, the country has two large deposits, on the one hand young people with their creative potential and their willingness to make their way in life, and on the other hand the vast opportunities in terms of agriculture, services, small-scale processing and handicrafts, this is the way to bring these two deposits closer together, by agreeing an agreement with all banking institutions, which play a role in very essential role for the success of this approach. A reflection on this subject is needed and sets the objective to examine from the cumulative balance sheet decided in December 2014, if the implementation of the ANGEM device in Algeria, a country in poor development, has a favorable impact on the creation of micro enterprises, the elimination of unemployment and the reduction of the precariousness of people, especially women.*

Key words: Algeria, microcredit, unemployment, precariousness, entrepreneurship, banking.

Introduction :

Après 10 années de son existence, et au vu des données disponibles, les bienfaits du dispositif Angem ne font aucun doute : dans un contexte d'inégalités, de mal développement et de surcroit de financiarisation croissante, les sans-emplois et les personnes démunies plus que quiconque ont besoin de services financiers adéquats pour réaliser leurs initiatives, leurs métiers ou leurs petits projets ou tout simplement leur extension, qui ne nécessitent pas un lourd investissement. Il s'agit d'activités induisant des revenus qui permettent de réussir leur insertion sociale et leur intégration économique. C'est également une étape possible avant de postuler à un crédit plus important dans le cadre d'autres dispositifs plus complexes comme l'ANSEJ (Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi de Jeunes) ou la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage).

En pratique, toutefois, les effets socio-économiques attendus sont-ils aussi importants que ne le clament les discours actuels sur la pratique de la microfinance et sur un dispositif souvent difficile à mettre en œuvre dans une Algérie en chantier, où l'économie de marché côtoie une lourde bureaucratie et où des politiques innovantes en matière d'emploi ont beaucoup de mal à se concrétiser sur le terrain ?

Sans être exhaustive, c'est à cette question centrale, que la présente étude va tenter de trouver quelques éléments de réponse en nous basant sur un ensemble de données qualitatives mais surtout quantitatives (statistiques) mises à notre disposition par l'Angem. Dans cette perspective, l'opportunité est ouverte pour clarifier les concepts fondamentaux autour desquels, se construit le travail, à savoir, le microcrédit dans son contexte global qu'est la microfinance. Ensuite, un exposé synthétique sur le cadre socioéconomique du pays dans lequel s'insère cet outil paraît profitable pour interpréter sa portée, son rôle et ses ambitions en Algérie. Et enfin, l'impact et les limites du dispositif Angem constitue le troisième niveau de l'analyse.

1. Microfinance/ Microcrédit : Quelques repères

Ecrire sur le microcrédit, c'est d'abord s'interroger sur ce que renferme ce concept, ses caractéristiques notamment celles qui le distinguent du crédit classique, son coût et surtout son rôle dans une économie. Néanmoins pour mieux l'appréhender, il paraît adéquat de le placer dans le contexte global de la microfinance car pendant longtemps et pour le grand public en particulier, la microfinance se confond avec le micro-crédit. Avec le temps et le développement de ce secteur particulier de la finance partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent etc.) et une clientèle plus étendue également. Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits non financiers et produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. Selon (Robinson M 1996)¹, il 'agit de services financiers ou non financiers offerts aux clients travaillant dans différents secteurs socio-économiques, qui gèrent des petites et micro-entreprises. Les services non financiers pouvant être proposés par les institutions de microfinance sont par exemple : la formation aux entrepreneurs, les cours d'éducation à la santé et l'hygiène. Les services financiers se réfèrent à la fois aux services d'épargne et aux services de crédit :

- Les services d'épargne permettent aux personnes de constituer un stock sécuritaire de liquidités permanent, saisonnier ou temporaire pour une utilisation ultérieure et afin d'obtenir en plus, dans certains cas, des intérêts sur leurs dépôts.
- Les services de crédit, que nous désignerons ici comme « microcrédit », permettent l'utilisation d'un revenu anticipé pour l'investissement ou la consommation actuelle.
- De plus en plus, se développe également le concept de micro-assurances pour les personnes n'ayant pas de couverture sociale.

De manière globale, les services de microfinance peuvent aider les personnes à faibles revenus à réduire leur risque, améliorer leur gestion, accroître leur revenu et à améliorer leur qualité de vie et celle des personnes qui dépendent d'elles. Il est entendu que l'accès aux services financiers et le développement de la micro-entreprise sont l'un des grands piliers du développement durable (au côté de la démocratie, l'éducation, et les infrastructures). En ce concerne le microcrédit, selon (Vincent F.2000) il n'y a pas de consensus parmi les professionnels pour le définir². Les uns, influencés par les dirigeants du Sommet mondial de Washington, estiment que tout crédit de plus de 100\$ US n'est plus du microcrédit. Les premières expériences de crédit de la Grameen Bank et des organisations prêtant aux femmes pour le petit commerce ou des microprojets se rangent dans cette catégorie. Muhammad Yunus, professeur d'Economie à l'Université de Chittagong au Bangladesh, fut le premier en 1975 à initier et lancer ce type de projet des microcrédits. Les autres, et ce sont les plus nombreux, prêtent des sommes, en monnaie locale, allant de 100 à 5.000 voire 10.000\$US et plus et considèrent leurs prêts comme du microcrédit.

En définitive, le microcrédit consiste à fournir des prêts à court terme à des personnes à très faibles revenus, n'ayant pas accès aux services proposés par les institutions financières classiques, ou par des ONG pour les aider à lancer leurs activités ou développer leurs affaires notamment des micro-entreprises. Ces populations sont souvent dans une situation précaire, exclues du système bancaire, sans ressources ni droit de propriété, sans revenus et sans propriété et souvent analphabètes. Elles ne sont pas en mesure d'offrir des garanties bancaires, et sont donc en général « oubliées » des institutions financières parce qu'ils ne représentent pas a priori une population « rentable ».

Qu'y a-t-il de fondamental avec le microcrédit par rapport au crédit traditionnel ?

La différence principale est qu'il est orienté sur une cible nouvelle : les pauvres et les exclus généralement des femmes et les hommes démunis, qui ont besoin d'un capital de démarrage pour leur petite activité génératrice de revenus ou désirant créer leur propre micro entreprise ou TPE. Il reconnaît leurs aptitudes, leurs besoins et leur capacité à rembourser les prêts. Si ce dernier réussit, le microcrédit ne sera plus nécessaire: car il aura permis à une activité génératrice de revenus ou une micro-entreprise de vivre, d'évoluer, de croître et probablement de se pérenniser en recourant désormais aux crédits bancaires classiques. En outre, L'une des caractéristiques spécifiques du microcrédit est qu'il offre, avec un crédit de faible montant, un ensemble d'actions d'accompagnement susceptibles de renforcer les chances de succès de la micro-entreprise et donc de remboursement du crédit.

Le défi actuel de la plupart des institutions de microfinance (IMF) est celui de l'institutionnalisation et de la pérennité. Or, l'histoire récente fournit des exemples de réussites mais reste émaillée aussi de crises et de faillites. La pérennité des IMF requiert non seulement la pérennité financière et l'adaptation aux cadres juridiques existants, mais aussi une vision stratégique claire et une organisation transparente, efficace et acceptée par tous les acteurs directs.

En ce qui concerne l'impact du microcrédit, celui-ci a fait l'objet de nombreuses analyses et controverses qui ont mis en avant l'importance des services financiers dans la réduction de la vulnérabilité des populations à faibles revenus. L'impact sur la réduction de la pauvreté varie selon les régions et les types de produits financiers offerts. Le contenu du débat n'est pas encore épuisé et de nombreuses interrogations subsistent sur le sujet et des recherches scientifiques sont en cours pour mieux cerner ces phénomènes. Il est aujourd'hui difficile d'identifier le niveau de développement micro financier qui va favoriser le développement économique optimal et durable. De même le niveau de développement économique nécessaire pour un développement microfinancier stable reste une persistante question.

2. Le cadre socioéconomique dans lequel évolue le microcrédit en Algérie :

Le contexte socioéconomique dans lequel évolue le système du microcrédit en Algérie présente des contrastes : richesse, chômage, exclusion sociale et pauvreté, ainsi que l'existence d'un secteur informel important constituant, en quelque sorte, les principaux débouchés du secteur du microcrédit.

2.1. Les importantes ressources provenant des exportations des hydrocarbures

L'Algérie est un des pays les plus naturellement riches du périmètre méditerranéen, outre ses ressources halieutiques et minières, ses gisements de diamants, ses réserves en gaz prouvées sont estimées à plus de 4.000 milliards de m³, celles en pétrole à plus de 12 milliards de barils. Le pays est classé selon le FMI "6e puissance mondiale en matière de production du gaz et 2e pays africain en matière de production du pétrole après le Nigéria". La commercialisation de ces matières permet d'engranger d'importants revenus.

En ce qui concerne les exportations des hydrocarbures, celles-ci ont connu une hausse continue du prix du pétrole et du gaz lié notamment au super-cycle de croissance mondiale des années 2000 alimenté par la bulle immobilière aux Etats-Unis et par l'accélération concomitante de la croissance en Chine. Cela s'est traduit par un fort accroissement des revenus lui permettant de multiplier ses ressources. Ainsi, de 1999 à 2012, l'Algérie a perçu davantage de ressources en 13 ans que pendant les 36 années précédentes. Selon la Banque Mondiale, les exportations d'hydrocarbures ont rapporté 649 Milliards en dollars constants (en prenant 2012

comme année de référence) durant les 36 années antécédentes alors qu'elles ont rapporté 751 Milliards de dollars entre 1999 et 2012, soit 102 Milliards de dollars supplémentaires sur une période presque 3 fois moindre.

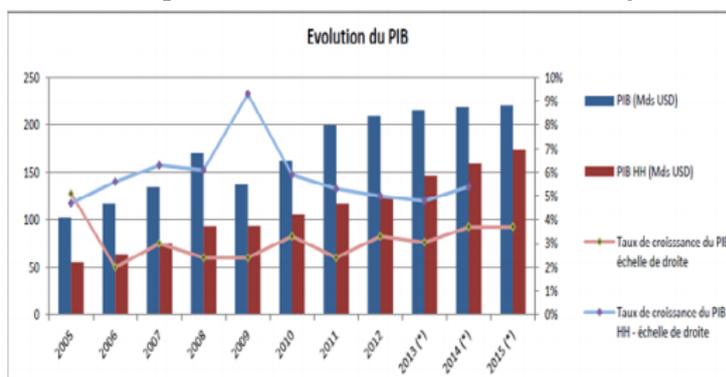
Tirant la leçon des années de crise et s'inspirant des expériences étrangères, pour épargner une partie des recettes pétrolières et gazières, les Pouvoirs Publics algériens ont créé en l'an 2000 un Fonds de régulation des recettes (FRR) doté de près de 80 milliards de dollars. Les réserves de change officielles atteignent, quant à elles, plus de 194 milliards de dollars, cette accumulation étant favorisée par la politique monétaire de la Banque d'Algérie. La dette extérieure a atteint des niveaux historiquement bas (3,735 milliards de dollars à fin décembre 2014, contre 3,396 milliards de dollars à fin décembre 2013).

L'économie demeure donc dépendante de la rente énergétique à plus d'un titre : outre sa contribution directe à la formation du PIB entre 35% et 40%, le secteur des hydrocarbures représente 97% des recettes d'exportation et 60% des recettes de l'Etat via la fiscalité pétrolière.

La croissance hors hydrocarbures, relativement soutenue, demeure principalement tirée par la dépense publique. Selon le FMI, le taux de croissance de l'économie algérienne, qui s'était établi à 3,3% en 2012, s'est légèrement affaibli en 2013, à 3,05%, mais a enregistré un rebond en 2014, à 3,68% et la prévision pour 2015 est à 3,73%.

Le revenu nominal par habitant exprimé en dollars a certes été triplé en dix ans, franchissant en 2011 le cap des 5.000 dollars par habitant et faisant de l'Algérie un marché attractif pour les grandes multinationales, mais ce résultat a été obtenu grâce à l'accroissement exceptionnel des recettes des hydrocarbures et à leurs effets induits (augmentation des salaires dans le secteur public, boom de la construction et de l'immobilier). Cependant, la hausse rapide du revenu moyen masque l'apparition d'inégalités croissantes entre ceux qui disposent d'un bon revenu régulier (fonctionnaires et salariés du secteur public, importateurs et distributeurs) et les marginalisés (chômeurs et travailleurs de l'économie informelle).

Graphe 01 : Evolution du PIB (Mds) en Algérie



Source ; FMI, LF 2014

Dans ces conditions, le principal risque à court et moyen-terme pour l'économie algérienne réside dans une baisse prolongée des cours du pétrole. La volatilité de leur prix étant à même de rapidement dégrader l'excédent commercial alors que le pays importe plus que jamais la plupart de ses biens manufacturés (télévisions, voitures, médicaments...) et une bonne part de ses denrées alimentaires (céréales). Allant dans ce sens, le gouverneur de la Banque d'Algérie, (M. Laksaci, 2015) avertit "Si le choc externe venait à perdurer, la résilience de la position extérieure de l'Algérie pourrait rapidement s'éroder, d'autant que le niveau très élevé des importations et non soutenable constitue un risque additionnel pour la balance des paiements extérieurs sur le moyen terme. La maîtrise du niveau de l'absorption devient impérieuse". Dès lors les importations doivent être contenues.

Le problème des hydrocarbures ne réside pas seulement dans la baisse de la demande et de leur prix qui est enregistrée ces dernières années et qui ont fait fléchir les revenus pétroliers⁴ de l'Algérie par exemple, à 48

milliards de dollars en 2014, contre 56 milliards en 2013, marquant ainsi une réduction de 8 milliards de dollars, mais même sur le plan emploi, ce secteur ne répertorie que 3% de la population active.

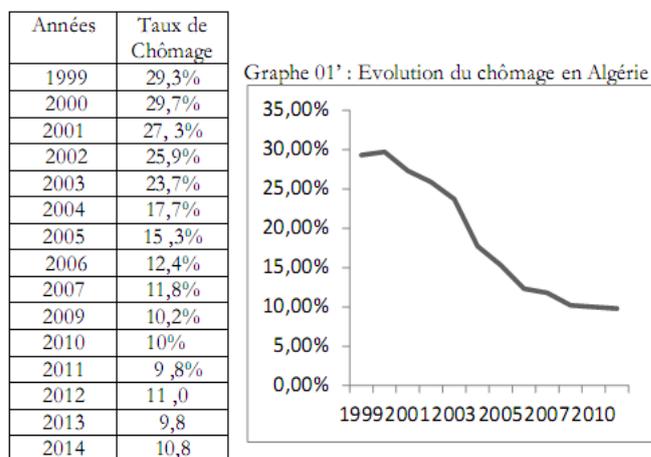
2. 2. Le chômage en Algérie : en baisse mais reste important

Le chômage est passé en deçà des 10% pour atteindre 9,8% en 2013 puis remonte à 10,8% en 2014 selon les statistiques du FMI qui prévoit également un taux de 11,3% pour l'année 2015⁵. Il a certes baissé, mais l'Algérie compte encore plus de 1,214 millions de chômeurs. Si des progrès ont été réalisés sur le front de l'emploi, ceux-ci ne concernent pas toutes les catégories de population. Le taux de chômage varie selon les régions et entre villes et campagne. Il s'avère que le taux de chômage, en 2011 comme en 2010, est plus élevé en ville qu'à la campagne avec un taux de 10,7 % contre 8,7 % respectivement. Par ailleurs, des disparités significatives selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ont été constatées selon les catégories de chômeurs.

En effet, comme le précise l'Office National des Statistiques -ONS- dans l'enquête, qu'il a menée par sondage sur l'emploi auprès des ménages réalisée en avril 2014 (période de référence), le taux de chômage s'établit à 8,8% chez les hommes enregistrant une hausse de 0,5 point par rapport à septembre 2013. En revanche le taux de chômage féminin enregistre une franche décélération puisqu'il chute de 16,3% à 14,2% durant cette période suivant la même source.

L'enquête fait ressortir également des disparités significatives selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme obtenu. Pour ce qui est des personnes âgées entre 16 et 24 ans, le chômage a atteint 24,8%, soit 1 jeune actif sur 4. Elle confirme la tendance à la baisse du taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur qui est passé de 21,4% à 14,3% entre septembre 2010 et septembre 2013 pour atteindre 13,0% en avril 2014. Par ailleurs, le chômage auprès des diplômés des instituts de la formation professionnelle a enregistré une hausse de 0,8 point par rapport à la même période (entre avril et septembre 2014), alors que l'on assiste à une augmentation plutôt timide (0,2 point) de ce taux auprès des personnes sans qualification.

Tableau 01 : Evolution du taux de chômage 1999-2014



Source : Benabderrahmane Lyes & Guechi Habiba et FMI

2. 3. La forte prévalence de l'économie informelle

L'économie informelle est difficile à cerner et son intégration dans le tissu économique n'est pas une chose aisée mais d'après l'ONS, son poids dans le PIB algérien est passé de 20% en 1975 à 33,5% en 2001, pour s'établir à 45,6% en 2012. Comme on peut le constater, elle prolifère en Algérie ces trente dernières années.

Considérée comme une soupape à l'emploi, voire comme un gage d'une certaine paix sociale, l'économie informelle a toutefois changé de nature et d'ampleur en quelques années, puisqu'elle s'est étendue à tous les domaines de l'économie nationale, bafouant les règles du jeu du marché et devenant ainsi une "gangrène" qui décourage l'investissement productif⁶. Parmi les secteurs d'activités les plus concernés par le marché de

l'informel en Algérie, les services (45%), le bâtiment et travaux publics (BTP) (37,4%) et enfin l'industrie (17,3%).

4/Précarité et pauvreté en Algérie

Alors que les ressources ont augmenté et font de l'Algérie un pays riche, l'aisance financière ne profite pas réellement à toute la population puisque le niveau de vie des habitants n'a pas augmenté proportionnellement. Sur la période 1999-2012, alors que celles-ci ont triplé, le niveau de vie n'a été multiplié que par 1,5, selon des données fournies par l'ONS.

Comme dans plusieurs pays ayant opéré la transition, les inégalités ont explosé depuis la fin des années 1980 avec la libéralisation de l'économie caractérisée par des vagues de déréglementations et l'ouverture de plusieurs secteurs à la concurrence. Une couche de la population a saisi l'opportunité pour développer des affaires et a pu s'enrichir rapidement. L'autre est restée à la marge de ce mouvement et a plutôt subi la transition vers l'économie de marché dans ses aspects les plus négatifs : libéralisation des prix, suppression des subventions, suppression d'emplois suite à la dissolution d'entreprises nationales et locales et réduction des dépenses publiques dans le cadre des plans d'ajustement structurel.

Bien que la pauvreté reste un phénomène difficile à mesurer en Algérie à défaut d'enquêtes et de statistiques récentes, les dernières en date remontent aux années 1990, celles menées sur le niveau de vie, l'évolution des salaires et la consommation des ménages ne permettent pas de saisir totalement les données. Néanmoins, sur la base d'observations et d'appréciations subjectives, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) estime à plus de 9 millions le nombre de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, dans un communiqué diffusé le 18 octobre 2014 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. Les chiffres diffusés par le Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, indiquent près de 1.932.000 familles algériennes sont démunies en 2014, en augmentation de 304.000 familles par rapport à 2013. Ces familles peinent à subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. Les statistiques sont encore alarmistes si l'on se réfère aux chiffres avancés par les associations caritatives qui évaluent le nombre de pauvres dans le pays à plus de 10 millions. Alors que les chiffres du chômage et de la pauvreté ont fortement augmenté dans les zones urbaines, la campagne a été plus gravement touchée, presque 70 pour cent des pauvres vivent dans les zones rurales.

La flambée des prix des produits de large consommation et l'érosion du pouvoir d'achat aggravée par l'absence d'une politique sociale efficace conduisent de nombreux ménages dans la pauvreté. Selon une étude, reprise par le quotidien algérien *El Watan*⁷, réalisée par le Syndicat national des personnels de l'administration publique (Snapap), il faudrait un salaire minimum de 55 000 DA, (soit près de 400 euros) pour subvenir aux besoins rudimentaires d'une famille de cinq personnes, or, le SMIG algérien est de 18000 dinars, (soit moins de 130 euros).

Dés lors, la lutte contre le chômage et la précarité constitue un objectif stratégique en Algérie. La mise en place d'un dispositif de microcrédit incitatif à la création d'activité et d'emplois s'avère être un choix judicieux créer en direction de personnes non bancables et sans grandes qualifications ainsi que celle de diplômés des universités, instituts et centres de formation professionnels. C'est ainsi que l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit –ANGEM- a été créée en 2004 par les Pouvoirs publics.

3. Le dispositif ANGEM : lutte contre le chômage et la précarité

L'ANGEM développe un dispositif (le microcrédit) visant la lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales et tente de favoriser une intégration économique et sociale de populations sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers. Cet instrument s'appuie sur le système bancaire classique (banques publiques) et les Institutions en charge de sa mise en œuvre sont : la Banque d'Algérie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Solidarité et de la Famille. A l'inverse des pratiques internationales, la Loi sur la Monnaie et le Crédit en Algérie n'a pas prévu d'IMF spécialisées dans l'offre de microfinance. Par ailleurs, il n'existe qu'une seule ONG : la Touiza, association qui pratique le microcrédit

pour les populations rurales défavorisées mais qui dépend de bailleurs de fonds étrangers pour financer cette activité.

3.1. Les modalités de financement mises en application

Le dispositif Angem offre de nombreux avantages et aides aux promoteurs : des avantages financiers (des taux d'intérêt très bas ou nuls, remboursements différés), fiscalité réduite ou prise en charge par l'Angem, soutien, conseil, assistance technique et accompagnement sont assurés dans le cadre de la mise en œuvre des activités. Des montages financiers peuvent être différents s'il s'agit « d'achat de matières premières » ou d'acquisitions de petits matériels ou équipements, selon la zone géographique, selon la catégorie de promoteurs (femmes au foyer, étudiants, handicapés...). Néanmoins, le montage financier proposé par le dispositif tel que défini dans l'article 11 du décret exécutif n°04-15 du 22 Janvier 2004 prévoit les 3 grandes formules suivantes avec quelques variantes dans certains cas :

- Le financement mixte (ANGEM-promoteur) : Le prêt non rémunéré (PNR) est octroyé au promoteur emprunteur au titre de l'achat de matières premières ; ce prêt est accordé pour un petit projet de transformation, sur la base d'une étude technico-économique simplifiée et d'un justificatif de l'apport sur la base personnelle (10% du coût global du projet minimum). Ce prêt est octroyé à hauteur de 90% maximum du coût global, sans toutefois, dépasser les 30.000DA. Le délai de remboursement du prêt non rémunéré est de 15 mois, le montant est réparti en échéances égales versées à la fin de chaque trimestre avec un différé de remboursement égal à 6 mois.

- Le financement mixte (Banque-promoteur) : Ce financement concerne des projets dont le coût global est compris entre cinquante milles dinars (50.000DA) et cent milles dinars (100.000DA). Il est réparti entre le promoteur et la banque, l'apport personnel est arrêté à hauteur de 5% minimum. Cependant dans le cas où le bénéficiaire est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu ou que l'activité est implantée dans une zone spécifique, l'apport personnel sera de 3% minimum du montant de projet, et le niveau de crédit bancaire est porté à 97% avec un taux d'intérêt bonifié (10 à 20% du taux commercial). Le délai de remboursement du crédit bancaire est de 3 ans, le montant est réparti en échéances égales payées chaque trimestre avec un différé de 12 mois lorsqu'il s'agit d'une activité de production, et de 6 mois lorsqu'il s'agit d'un service.

- Le financement triangulaire (Banque-ANGEM-Promoteur) : Conformément aux articles 3, 11 et 12 du décret n°04-15 du 22 Janvier 2004, ce financement concerne les projets dont le montant est supérieur à cent milles dinars (100.000DA) et égal ou supérieur à quatre cents milles dinars (400.000DA), il est structuré ainsi : l'apport personnel est de 5% minimum ; Le PNR est de 25% maximum ; Le crédit à moyen terme (CMT) est de 70% maximum. Dans le cas où le projet est situé dans une zone spécifique ou que le promoteur est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu, le taux de participation au montage financier des partenaires aux financements est le suivant : L'apport personnel 3%; Le PNR 27% maximum ; Le crédit à moyen terme 70% maximum.

3.2. L'impact du dispositif Angem est positif et varié mais reste insuffisant

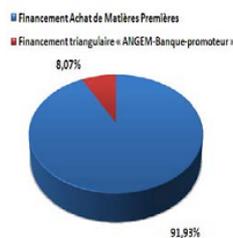
Comme l'indique le tableau et le schéma suivants, le bilan cumulé du nombre de microcrédits octroyés dans le cadre du dispositif Angem est de 653 363. Le nombre de crédits a évolué positivement depuis la création de cet outil, mais il est évident que le nombre de demandes est largement supérieur à l'offre, un volume important de dossiers déposés sont jugés inéligibles pour diverses raisons techniques, montage financier, raison sociale, dossier incomplet, ou dorment carrément dans les tiroirs. Il est difficile d'obtenir les statistiques par rapport à cet aspect, mais on considère généralement que 60% de demandes est satisfait. Les services et les circuits chargés de leur prise en charge sont largement dépassés par les ruées notamment de jeunes qui veulent saisir les opportunités offertes par ce dispositif.

Si l'on analyse par type de financement, on observe la prédominance du financement d'achats de matières premières caractérisés par leurs petits montants et par la contribution de l'ANGEM. Le financement

triangulaire qui exige davantage de ressources, d'apport personnel et un plus de démarches (banque, Angem, services fiscaux, sécurité sociale) (et plus tracas administratifs) paraît limité < à 10%.

Tableau 02 et graphe 02 : Répartition des crédits octroyés par type de financement cumulés à fin septembre 2014

| Type de financement | Nombre de crédits | Part par progr. | Nombre d'emplois créés |
|---|-------------------|-----------------|------------------------|
| Financement Achat de Matières Premières | 600 642 | 91,93% | 900 963 |
| Financement triangulaire « ANGEM-Banque-promoteur » | 52 721 | 8,07% | 79 082 |
| Total | 653 363 | 100,00 % | 980 045 |



Source : Reconstitution à partir de l'Angem

3.2.1/ Créations d'emplois : une augmentation continue et nécessaire

Depuis sa création en 2004, l'Agence nationale de gestion du micro crédit a permis la création de plus de 980 000 emplois à fin septembre 2014 et d'un million d'emplois à fin décembre 2014. La courbe représentant l'évolution d'emplois créés est certes croissante et favorable. Néanmoins, ils restent majoritairement précaires et parfois éphémères. En effet, malgré l'importance de créations d'entreprises observées chaque année, le taux de survie n'est que d'environ 40% d'entreprises cinq années après création et pour différents facteurs contraignants, beaucoup de projets conçus sont des mort-nés, ils ne dépassent même pas la première année de leur naissance. Le dispositif favorise l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine ; Autrement dit, il favorise le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité.

Schéma 02' : Bilan d'emplois cumulés depuis la création de l'ANGEM à fin décembre 2014



Source : reconstruction à partir de l'Angem

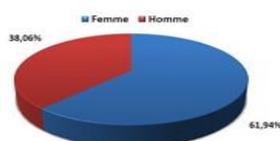
3.2.2/ L'Angem cible les femmes.

La plupart des pauvres sont des femmes (souvent analphabètes et sans formations, veuves, divorcées...). Or, traditionnellement, les femmes ont été désavantagées en matière d'accès au crédit et autres services financiers. Les banques commerciales se tournent souvent principalement vers les hommes et les entreprises formelles, négligeant les femmes qui représentent une proportion importante et croissante de l'économie informelle. C'est pourquoi, du point de vue de la politique publique, il est souhaitable d'assister les femmes à la recherche d'un emprunt. Il est parfaitement justifié, au plan commercial, de s'adresser aux femmes, car les taux de recouvrement sont plus élevés en ce qui les concerne. Elles consacrent aussi une plus grande part de leur revenu à la consommation du ménage comparé à leurs homologues masculins. Autant du point de vue commercial qu'en termes de politique publique les arguments sont solides en faveur d'une focalisation sur les femmes pour l'offre de prêts.

Sur ce plan, l'Angem cible souvent les femmes qui représentent 38% de la clientèle bénéficiant des services de microcrédit. Il s'agit de couturières, coiffeuses, potières, bijoutières, de femmes dans la confection, la fabrication de pains et gâteaux traditionnels, de pâtes, de couscous, rechta...). L'autonomisation des femmes par la microfinance est essentielle, cependant, il est observé que les femmes ont parfois peu ou pas de contrôle sur leurs emprunts, le mari ou le membre de la famille de sexe masculin étant celui qui prend toutes les décisions concernant la micro entreprise. Parfois, elles ne constituent qu'un prête-nom pour un membre de la famille qui, en plus de son revenu (salaire autre..), veut s'occuper pour gagner plus. Les résidentes des zones rurales en particulier continuent d'éprouver des difficultés à accéder au financement et autres services de microfinance.

Tableau 03 et schéma 03 : Répartition des crédits octroyés par genre cumulés à fin sept. 2014

| Genre | Nombre | Part % |
|--------|---------|---------|
| Femmes | 404 723 | 61,94% |
| Hommes | 248 640 | 38,06% |
| Total | 653 363 | 100,00% |



Source : Reconstitution à partir de l'Angem

3.2.3/ Le

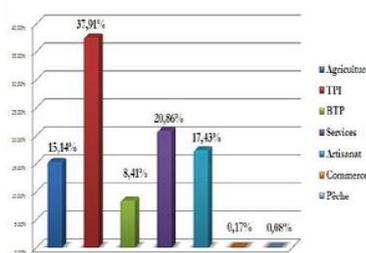
dispositif touche tous les secteurs d'activités économiques

L'objectif assigné à la micro-finance est d'être un instrument de financement de proximité qui fournit les services financiers dont ont besoin autant les TPE, les micro-entreprises et les professions libérales pour développer leurs activités économiques lorsque le secteur bancaire classique ne le fait pas ou ne peut pas le faire. Ces dernières concernent divers secteurs tels que: agriculture, industrie, BTP, services, artisanat c'est-à-dire la création de richesse, cette richesse elle-même contribue au développement économique. Les micro-entreprises sont généralement peu capitalisées et travaillent avec une technologie élémentaire. Les entrepreneurs du secteur peuvent travailler à domicile, hors domicile ou être des marchands ambulants (par exemple les poissonniers). Le microcrédit favorise donc la production, améliore la rentabilité et parfois la compétitivité mais souvent, étant donné sa modicité, il permet aux micro-entrepreneurs de faire juste face aux difficultés de trésorerie.

Certaines caractéristiques que présentent les micro-entrepreneurs leur permettent d'avoir facilement accès au crédit. Il s'agit de la disposition d'un local (élément déterminant dans la décision d'octroi de crédit), l'appartenance à certaines branches d'activités, l'appartenance à une association ou encore le genre.

Tableau 04 et schéma 04 : Répartition des crédits octroyés par secteur d'activités cumulés à fin septembre 2014

| Secteurs d'activités | Nombre de prêts octroyés | Part (%) |
|----------------------|--------------------------|----------|
| Agriculture | 98 899 | 15,14% |
| TPI | 247 720 | 37,91% |
| BTP | 54 928 | 8,41% |
| Services | 136 312 | 20,86% |
| Artisanat | 113 862 | 17,43% |
| Commerce | 1 121 | 0,17% |
| Pêche | 521 | 0,08% |
| Total | 653 363 | 100,00 % |



Source : Reconstitution à partir de l'Angem

Comme on peut l'observer à travers le tableau et schéma ci-dessus, la Très petite industrie – TPI- occupe une place prépondérante dans l'octroi du microcrédit. Les secteurs de services notamment le transport et de l'artisanat sont également importants. Globalement, il s'agit de petites activités de biens et de services (clé minutes, nettoyage, plomberie) ou de soutien aux diplômés qui veulent s'installer à leur compte (artisans,

dentiste, techniciens, petite entreprise, etc.) de l'auto-emploi et l'émergence d'activités économiques et culturelles. Par contre, une place négligeable est accordée à la pêche alors que l'Algérie dispose de 1622 km de côte de l'Est à l'Ouest du pays et que la méditerranée renferme des potentialités en matière faunistique. Ce secteur demande vraiment à être dynamiser.

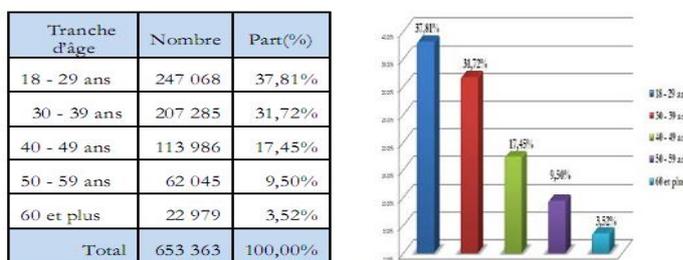
Notons que depuis quelques temps les demandes de financement dans certains secteurs d'activité comme le transport et les services sont presque systématiquement refusées et ce, pour raison de non recouvrement de financement ou pour saturation du secteur.

3.2.4/ Le microcrédit en direction des jeunes reste prépondérant par rapport aux autres tranches d'âge

Le tableau et l'histogramme ci-dessous montrent bien que le microcrédit touche toutes les catégories d'âge mais surtout les jeunes. Les résultats laissent entendre que l'on se situe bien dans la logique qui a animé les fondateurs de l'Angem à savoir encourager l'emploi des jeunes. En effet, le nombre de personnes de la tranche d'âge (18-29 ans) représente presque 38% des bénéficiaires de crédit et la tranche (30-39 ans) atteint presque 32%. Ces deux tranches cumulent un taux de presque 70% et constituent la tranche dominante. Cela démontre que des efforts ont été concentrés pour atteindre cette cible et ce pourcentage et, que les jeunes ont été très sensibles aux opportunités qu'offre le dispositif microfinancier dans le financement des projets. Cela répond également à l'exigence de financer la partie de la population la plus dynamique, la plus active, la plus importante mais aussi celle qui est exposée à plus de vicissitudes de la vie telles que l'immigration clandestine, le désespoir, les immolations, les suicides.....

On observe également que le microcrédit touche, bien que de manière négligeable, ceux qui ont 60 ans et plus, qui normalement devraient être en retraite. Très souvent, ces derniers sont obligés de s'occuper pour avoir un revenu décent et arrondir leur fin de mois. Pour les personnes concernées, cela présente aussi l'avantage d'éviter une rupture trop brutale avec la vie active. Ce phénomène exerce cependant une pression négative sur le marché du travail, et le cumul emploi-retraite pourrait devenir un prétexte pour diminuer le niveau des pensions. Le cumul n'aurait alors plus rien d'un choix...

Tableau 05 et schéma 05 : Répartition des crédits octroyés par tranche d'âge cumulés à fin septembre 2014



Source : Reconstitution à partir de l'Angem

3.2.5/ Le microcrédit touche tous les niveaux d'instruction : le niveau moyen prédomine

La variable la plus facile à mesurer pour caractériser le niveau de compétence de porteur de projet est son niveau d'étude. Certes, elle le caractérise imparfaitement, les qualités d'un bon promoteur se mesure autrement (goût au risque, inventivité, connaissances comptables, capacités d'analyse etc.). Mais à la lumière du tableau relatif à la répartition des crédits selon le niveau d'étude de la population, il ressort que la population de niveau moyen représente la partie la plus importante des bénéficiaires de crédit avec un effectif juste d'un petit peu moins de la moitié, soit 49,93 %. Suivent ensuite ceux déclarés sans niveau (16,96%), ceux du primaire avec 15,02% et du secondaire 12,01%. Les effectifs du cycle universitaire représentent une faible part 4,46%.

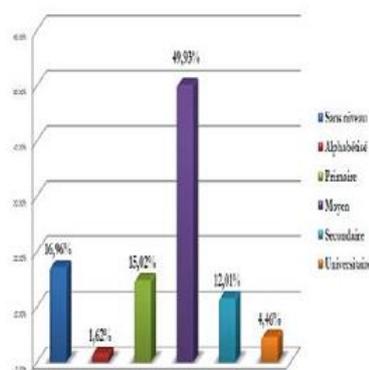
Tableau 06 : Répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction cumulés à fin septembre 2014

| Niveau d'instruction | Nombre | Part(%) |
|----------------------|--------|---------|
|----------------------|--------|---------|

| | | |
|---------------|----------------|----------------|
| Sans niveau | 110 797 | 16,96 % |
| Alphabétisé | 10 592 | 1,62 % |
| Primaire | 98 136 | 15,02 % |
| Moyen | 326 229 | 49,93 % |
| Secondaire | 78 447 | 12,01 % |
| Universitaire | 29 162 | 4,46 % |
| Total | 653 363 | 100,00% |

Source : Reconstitution à partir de l'Angem

Schéma 06 : Répartition des crédits octroyés par niveau d'instruction cumulés à fin septembre 2014



Source : Reconstitution à partir de l'Angem

Il faut dire que le taux d'analphabétisme en Algérie a sensiblement reculé au cours des cinquante dernières années passant de 85% au lendemain de l'indépendance à 22% en 2008 et a été ramené sous la barre des 18% en 2013. Par contre, le taux d'alphabétisation est des plus probants à savoir qu'il est de l'ordre de 75,4%. Un recul rendu possible grâce aux efforts soutenus déployés en matière d'alphabétisation en Algérie tant par l'Etat que par les instances et les associations concernées, selon les estimations de l'Office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes (ONAEA). La stratégie nationale d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes adoptée par l'Etat en 2007 a permis une évolution favorable en mettant un terme à la contradiction chronique entre l'ampleur et la complexité du problème, d'une part, et le manque de moyens, d'autre part. Cette stratégie a donné la priorité à la femme et à la jeune fille, aux régions rurales et à la tranche d'âge 15-49 ans, et ce, en raison de l'impact socio- économique de cette tranche d'âge et son rôle actif dans la vie économique.

3.2.6/ Les financements des catégories spécifiques

Le micro crédit a pu profiter à des segments de populations aussi larges qu'hétérogènes, tels que les femmes au foyer, les chômeurs, mais aussi les ex détenus, les candidats à l'émigration clandestine, les victimes de la tragédie nationale, les rapatriés, les personnes atteintes du VIH/Sida et les personnes handicapées. Cependant, les financements attribués à ces catégories spécifiques paraissent insignifiants puisqu'ils totalisent seulement un nombre de 3409 dont 2694 pour les hommes et 715 pour les femmes.

Concernant la catégorie des personnes handicapées, l'ANGEM, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, essaie de mettre en œuvre des actions qui s'inscrivent dans le sens de certains articles de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, c'est ainsi qu'ils ont acquis 1355 microcrédits sur le total de crédits octroyés aux catégories spécifiques, soit un peu moins de la moitié.

En effet, les dispositifs d'aide à la création d'emploi ou d'activités, notamment le dispositif du microcrédit, offre la possibilité à toute personne en situation de handicap, de créer sa propre micro activité et de lui offrir les mêmes chances que les personnes en bonne santé. D'autre part, cette catégorie de personnes peut désormais bénéficier, au même titre que l'ensemble des promoteurs de projets, des nouvelles mesures qui visent à mieux adapter le dispositif aux besoins des populations cibles, à charge pour elles, de prouver ses compétences et ses capacités dans le domaine d'activité projetée.

3.2.7/ Les services non financiers : une offre du dispositif de l'Angem qui reste marginale

Outre le crédit, l'Angem permet un ensemble de services non financiers qui peuvent influencer non seulement la création de la micro-entreprise et TPE mais aussi sa croissance et sa pérennisation. Il s'agit de l'accompagnement et soutien à la création d'activité, de l'information et sensibilisation en direction des populations ciblées quant aux opportunités offertes par le dispositif et l'environnement dans lequel elles évoluent. Soutien et accompagnement des promoteurs d'activités dans la formulation et la mise en œuvre de leurs idées de projets, ainsi que dans leurs démarches auprès d'autres organismes pour la création de leurs activités. Orientation vers des secteurs porteurs, productifs de valeur ajoutée et innovants et suivi des promoteurs dans la phase post-crédit d'activité et aide à la commercialisation des produits. Mise à leur disposition d'une base de données d'informations.

A cela, s'ajoutent le test de validation des acquis professionnels (VAP), qui permet à toute personne engagée dans la vie active de se voir reconnaître officiellement son parcours, ses compétences professionnelles par un certificat de qualification afin de prétendre à des crédits bancaires. Mais aussi la formation en direction des promoteurs à la création et la gestion d'une très petite entreprise (GTPE), formation à l'éducation financière globale (FEFG), formation au programme GET AHEAD. Selon les statistiques diffusées, ces programmes ont réussi à instruire un nombre total de 84 654 promoteurs.

Il est vrai, que toutes ces prérogatives et intentions sont théoriquement très louables mais sur le terrain, compte tenu des moyens matériels et humains que nécessitent ces services, leur offre demeure réduite.

2.3/ Les difficultés rencontrées par l'Angem, les banques et les promoteurs

L'ANGEM dispose d'un bureau de coordination dans chaque wilaya (département) et de cellules d'animation au niveau des daïras ouvertes au public 2 fois par semaine. Les agences de l'ANGEM sont souvent débordées face à l'affluence des dossiers et au manque de moyens. Avec le temps, les procédures se sont quelque peu rodées, désormais, c'est une commission qui accorde le prêt, la banque ne devant pas étudier une nouvelle fois le dossier. De même, le dépôt des dossiers bancaires est effectué, en théorie, par un accompagnateur pour accélérer le montage du projet.

2.3.2/ L'action des banques dépassée par la masse de dossiers et le faible taux de recouvrement :

Les banques rencontrent beaucoup de difficultés dans l'octroi de microcrédits. La première réside dans la masse de dossiers à traiter, elles ne sont pas organisées pour faire face à cette contrainte. En effet, le dispositif Angem fait obligation de passer par les banques en raison de la loi sur la monnaie et le crédit qui ne permet pas à d'autres opérateurs que les banques et les établissements financiers de consentir des crédits. La loi ne prévoit pas d'IMF spécialisée dans le domaine comme cela se réalise dans beaucoup de pays. Dès lors, le système actuel montre vite ses limites non seulement dues à la faible capacité d'étude de dossiers mais aussi à cause de la lenteur des procédures. Notons, que les conventions entre l'Angem et les banques prévoient une rémunération (bonification) pour celles-ci à la charge du Trésor public.

Le problème le plus important demeure dans le taux de recouvrement des crédits, les procédures judiciaires sont coûteuses et longues pour récupérer les créances impayées compte tenu des faibles montants accordés. Les maigres revenus générés par les taux d'intérêt bas ne permettent même pas de couvrir les frais ordinaires de la banque et encore moins ceux des procédures judiciaires. Bien qu'il existe un fond de garantie, celui-ci demeure trop rigide dans ces procédures.

En effet, la stratégie du microcrédit mise en œuvre en Algérie s'inscrit dans une logique de service public. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les bénéficiaires ne remboursent pas, car leur perception repose sur le sentiment que cet argent de l'Etat leur est dû. S'ajoute à cela le fait que les logiques administratives et centralisatrices sont contraires à des approches adaptées d'institutions de microcrédit proches socialement et géographiquement des bénéficiaires. Ces approches sont pourtant nécessaires à la participation des populations, à la prise en compte de leurs besoins et contraintes ainsi que pour rompre avec la logique d'assistance des politiques publiques actuelles.

2.3.3/ Un parcours de combattant pour obtenir un financement

Les demandeurs de crédit mènent souvent un parcours de combattant à cause des lourdeurs bureaucratiques pour obtenir l'accord de l'Angem et celui de la banque et le problème de manque d'information attise d'autant l'embarras. Une grande difficulté consiste dans l'étude de marché et l'étude technico-économique qui sont compliquées pour un petit promoteur. La plupart d'entre eux soulignent la faiblesse des montants accordés. Souvent, ils ne remplissent pas les conditions d'accès au financement car la banque exige un local, or, les prix de location sont trop élevés. Il arrive que les prix de location dépassent largement le montant du crédit ANGEM. Quand les bénéficiaires doivent contribuer de 10% d'apport personnel, 1% de droit d'adhésion au fond de garantie mutuel des micros-crédits, et 1% de prime annuelle de risque, ce n'est pas aisé pour les populations pauvres, qui ne disposent pas d'une épargne. Cela génère souvent un endettement de type informel et entraîne sans doute l'exclusion des plus nécessiteux.

Conclusion :

Le bilan présenté par l'organisme en question, qui a maintenant 10 ans d'existence, révèle une série de constats positifs mais aussi des contraintes et difficultés qui sont riches d'enseignements pour réfléchir aux évolutions nécessaires. En effet, le dispositif Angem exerce une influence croissante à l'endroit des jeunes en situation de chômage et des personnes qui vivent dans des conditions précaires dans un pays qui recèle d'énormes potentialités naturelles, financières et humaines. Il a fait preuve de son utilité socioéconomique: création de microentreprises, plus de 650 000 prêts octroyés, plus d'un million d'emplois engendrés, il touche tous les secteurs d'activité économique, toutes tranches d'âge, participe à l'émancipation de la femme, à l'insertion des jeunes dans la vie active, à l'intégration économique de personnes handicapées et autres catégories en marge de la société. Il est clair également que certains effets sont surévalués.

Cependant, si le chemin parcouru par ce dispositif montre des succès, il reste jalonné aussi d'échecs. Sujet à controverse, il continue de soulever des interrogations voire de provoquer un certain scepticisme.

Le coût financier de sa mise en place par les Pouvoirs publics n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune évaluation globale (à notre connaissance), à ce niveau, il est difficile de juger de son efficacité et sa performance. Le microcrédit est aujourd'hui l'affaire des institutions publiques, les initiatives privées n'existent pas. En outre, il est plus pratiqué en zone urbaine mais pénètre beaucoup moins les régions rurales et donc l'agriculture à cause du faible émaillage du réseau bancaire. D'un autre côté, les différentes données disponibles montrent que les petites entreprises créées à l'aide de microcrédits présentent des risques de défaillance et beaucoup meurent prématurément du fait de facteurs dont le financement reste prépondérant.

En définitive, la mise en place de ce genre de mécanismes est toujours une question complexe. Il y a une quantité d'échecs dans différents pays, et ce n'est pas simple. Il faut percevoir la nécessité de faire des mises à jours et des recadrages pour trouver les solutions les plus adaptées et les plus efficaces. Le concept doit être profondément repensé et le débat autour de la place du microcrédit dans l'économie algérienne renouvelé. Finalement, les contraintes actuelles, les évolutions économiques et politiques, encouragent à revoir la stratégie pour passer du microcrédit à la microfinance.

Bibliographie :

- Adair, P. et Hamed Yousra (2004) Le microcrédit: Une solution au financement de la micro entreprise au Maghreb? VIème journées scientifiques du réseau « Analyse économique et développement » Agence universitaire de la Francophonie Marrakech 4-5 mars 2004 ;
- Benyounés, A : Ministre du commerce lors de la journée d'étude sur l'économie et marché informel, organisé par le Ministère du commerce le 02 février 2015, Alger ;
- Ayoub, H. (2006) Déploiement géographique des banques commerciales et cohésion sociale », *Confluences Méditerranée*, 2006/1 N°56 ;
- Benabderrahmane L. & Guechi H. Le chômage en Algérie : Aspect théorique et réalité économique Université M'sila
- Berkouk S. 2015, Les contrastes d'une société inégalitaire, *Journal d'information El watan*, du 09/03/2015
- Bouedja, K. (2007) Microfinance et ONG : bilan et analyse diagnostic du fonctionnement du dispositif de microcrédit à l'ONG Algérienne Touiza en vue de la création d'une institution de micro finance. CIHEAM-IAMM (Montpellier, France) Mémoire de master ;
- Bosma, N. Levie, J.(2009) *Global Entrepreneurship Monitor executive report*. Global
- Charmes J. et Remaoun M, (2014) dans leur étude pour le BIT, "L'économie informelle en Algérie. Estimations, tendances, politiques" ;
- Doligez, F (2002), Microfinance et dynamiques économiques : quels effets après dix ans d'innovations financières ? CERED-forum, université Paris x, publication dans la revue *Tiers monde*, n° 172 novembre-décembre 2002
- Edgcomb, E., J. Klein, and P. Clark. 1996 *The Practice of Microenterprise in the U.S.:Strategies, Costs, and Effectiveness*. Washington, D.C.: Aspen Institute.
- Firlas, M. (2012) Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'émergence d'esprit d'entreprise chez les jeunes. Cas : ANSEJ de Tizi-Ouzou. Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de magister en Sciences de Gestion ;
- Fournier, Y. (2003) Algérie : passer du Microcrédit à la microfinance pérenne. *ADA, Dialogue*, 32, juin, p 46-59 ;
- Himes, C., and L. J. Servon. 1998. *Measuring Client Success: An Evaluation of Accion's Impact on Microenterprises in the United States*. Boston: Accio ;
- Lelart, M. (2005) De la finance informelle à la microfinance, *AUF, archives contemporaines* ;
- Lougar R. (2012) L'impact du micro-crédit sur le développement économique : cas de de l'ANGEM de Tizi-Ouzou. Mémoire de Magister, Université de Tizi-Ouzou ;
- Mayoukou, C. (2010) Vers l'émergence de la mésofinance en Afrique, *Techniques financières et développement*, 101, p153-
- Saïb Musette M. (2014), *Cread, les politiques de l'emploi et les programmes actifs du marché du travail en Algérie*, ETF,
- Servet, J. (2005), *Banquiers aux pieds nus*, Odile Jacob, Paris ;
- Servon, J.F (1996) Le micro crédit et la nouvelle vague de développement économique aux Etats unis, in Demazière, éd. *l'Harmattan Paris* ;
- Smahi, A. (2010) *Microfinance et Pauvreté : Quantification de la Relation sur la population de Tlemcen* ». PhD thesis, University of Tlemcen, Algeria ;
- Smahi, A. et Maliki, S. Arif, S.E. (2012) *Microfinance et pauvreté subjective en Algérie : Essai d'analyse*. *La Revue des Sciences de Gestion* ;
- Slamani, M (2007) *Essai d'analyse du dispositif de micro crédit à partir du cas de l'ANGEM de Tizi-Ouzou*, mémoire de fin d'étude Agence Nationale de Gestion de Micro Crédit : www.angem.dz
- Association de microfinance Touiza : www.touiza_solidarité.com.
- Caisse Nationale d'Assurance Chômage : www.cnac.dz.
- La Wilaya de Tizi-Ouzou par les chiffres, Direction de la Planification et de l'aménagement du territoire (D.A.P.T) wilaya de Tizi-Ouzou.
- Office National des statistiques, www.ons.dz
- Divers bulletins de statistiques et rapports du FMI sur le monde (rubrique Algérie) ;
- Divers rapports de la Banque Mondiale
- Divers rapports du PNUD

¹ Robinson (M.) (1996), « Addressing Some Key Questions on Finance and Poverty», *Journal of International Development*, 8 Mai 1996.

² Vincent (F.), «Le système du microcrédit, permet-il le développement ?», In *Revue Problèmes économiques* n° 2666, 24 mai 2000.

³ Laksaci M. Gouverneur de la Banque d'Algérie, Lors de la présentation "des tendances monétaires et financières au cours du 4e trimestre 2014"

⁴ Selon le rapport de l'Administration américaine de l'énergie (AIE) année 2014

⁵ Rapport sur les perspectives économiques mondiales FMI 2014

⁶ Charmes J. et Remaoun M. (2014), dans leur étude pour le BIT, "L'économie informelle en Algérie. Estimations, tendances, politiques".

⁷ Berkouk S. 2015, Les contrastes d'une société inégalitaire, *Journal d'information El watan*, du 09/03/2015